

AI Index: PRE 01/039/2008
07 February 2008

Tchad. Les autorités doivent prendre des mesures afin d'empêcher les exécutions extrajudiciaires

Le gouvernement tchadien doit prendre de toute urgence des mesures visant à empêcher les exécutions extrajudiciaires à la suite des affrontements qui ont opposé les rebelles aux forces gouvernementales en début de semaine, a déclaré Amnesty International ce jeudi 7 février 2008. L'organisation est vivement préoccupée par les informations reçues faisant état de civils sommairement exécutés par des hommes armés qui appartiendraient à l'armée tchadienne.

« Nous avons reçu des informations selon lesquelles le 6 février, au moins trois hommes auraient été exécutés par des membres de l'armée tchadienne. Leurs corps sans vie ont ensuite été jetés dans le fleuve Chari. En cette matinée du 7 février, leurs cadavres auraient été repêchés par des agents de l'administration tchadienne », a indiqué Tawanda Hondora, directeur adjoint du programme Afrique d'Amnesty International.

On ignore l'identité de ces trois hommes, mais on pense qu'ils appartiennent au même groupe ethnique que les groupes armés d'opposition qui ont mené des attaques contre la capitale N'Djamena durant le week-end.

« Nous craignons fortement que les autorités tchadiennes ne se lancent dans une chasse aux sorcières d'envergure pour traquer les personnes perçues comme appartenant aux groupes armés d'opposition », a expliqué Tawanda Hondora.

Lors d'une conférence de presse donnée le 6 février, le président Idriss Déby a insisté sur le fait que les forces gouvernementales avaient repris le contrôle du pays, ajoutant que, si certains rebelles avaient fui, d'autres se trouvaient encore à N'Djamena déguisés en civils.

Amnesty International a reçu des informations qui laissent entendre que l'armée tchadienne va poursuivre ses arrestations illégales visant des civils et des membres de la société civile, notamment des journalistes et des défenseurs des droits humains.

Le 6 février, jour où les exécutions extrajudiciaires auraient eu lieu, le ministre français de la Défense Hervé Morin, présent à N'Djamena, a assuré le président Idriss Déby du soutien sans faille de la France.

« Les exécutions extrajudiciaires et les arrestations arbitraires constituent de graves violations des droits fondamentaux et sont proscrites par la loi tchadienne et les instruments internationaux relatifs aux droits humains auxquels le Tchad est partie. Elles doivent cesser immédiatement, » a déclaré Tawanda Hondora.

« Nous exhortons la France à user de son influence pour inciter les autorités tchadiennes à enquêter sur ces exécutions extrajudiciaires présumées et à prévenir de tels agissements. Leurs auteurs doivent être tenus pour pénalement responsables. »